



AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE 1% artistique

Collège sur le site d'Artem à Nancy

1 – Maître d'ouvrage de l'opération

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
48 Esplanade Jacques-Baudot - C.O. 900 19 - 54035 NANCY Cedex
Représenté par son Président M. Mathieu KLEIN

2 – Objet de la consultation

Dans le cadre de la construction du **Collège sur le site d'Artem à Nancy**, la maîtrise d'ouvrage souhaite se conformer aux dispositions communément appelées « dispositif du 1% artistique ». En conséquence, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle procède à une consultation publique des artistes afin de passer la commande d'une œuvre d'art répondant ainsi à l'obligation de décoration des constructions publiques, conformément au décret N°02- 677 du 29 avril 2002 modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005.

3 – Caractéristiques principales de la construction

Programme : Construction d'un collège neuf sur le site d'ARTEM à Nancy.
Caractéristiques : Effectif de 400 à 480 élèves pour 16 divisions
Particularité : Collège urbain sur un parcellaire étroit de 4 890 m² (95mx51.50m). Pas de logement sur site, ni de restauration (construite rue MichelDinet). Stationnement extérieur.
Spécificité : 1 dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants), 1 classe IME (élèves handicapés de l'Institut Médico-Educatif)
Ouverture sur l'extérieur : 2 bureaux pour Institut de l'Engagement et une salle polyvalente mutualisée.

Présentation du projet

Bâtiment de 2.752 m² de surface utile à structure verticale poteaux-poutres bois de conception bioclimatique avec isolation paille, le collège sera habillé d'un acier perforé noir et chauffé par de l'énergie renouvelable (celle du réseau de chaleur urbain).

L'écriture architecturale a été pensée pour constituer un ensemble avec le campus. La démarche a été de mener un projet architectural et urbain qui s'appuie au maximum sur les forces de l'existant, du contexte et de «l'esprit ARTEM». En effet, le plan de masse du campus, ses percées et ses lignes directrices sont à la base du plan de masse du projet : les cassures et angles qui viennent sculpter la cour sont les mêmes lignes que l'on trouve sur les bâtiments voisins, comme le Crous ou même la Galerie.

La maîtrise d'œuvre a recherché à proposer un projet sobre, rationnel et efficace qui par sa rigueur fonctionnelle permet une plus grande liberté dans la vie intérieure toujours renouvelée d'un collège. Les espaces sont poreux, lisibles et simples dans leur utilisation, par le choix de leurs matérialités ainsi que dans leur volume flexible et évolutif. L'organisation programmatique du collège est rationnelle et permet à elle seule une grande compacité. Sous sa volumétrie triangulée et complexe, le projet s'organise en escalier, de manière simple et compacte. Ainsi, de par toutes ces caractéristiques, le projet exprime à la fois sa singularité tout en étant parfaitement inséré dans le campus qui l'entoure.

4 – Programme de la commande artistique

Il s'agit de faire intervenir un artiste dans le domaine de la création contemporaine pour réaliser une œuvre qui prenne place dans le cadre spécifique de l'opération et vienne dialoguer avec la future architecture du collège. L'œuvre pourra s'inscrire dans toute la diversité de la création plastique et graphique contemporaine, à cet égard, concerner des techniques utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres disciplines artistiques,

aborder le traitement des abords ou l'aménagement d'espaces paysagers, intégrer la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière. La combinaison de plusieurs de ces interventions est possible.

Pour conforter l'implantation de l'établissement au sein du site Artem (Art, Technologie et Management), le projet artistique s'emparera du sujet d'une éducation tournée vers le futur en référence à ce campus innovant et en écho à toutes les facettes du mot latin Artem, ars, artis : le talent, le savoir-faire, l'habileté, l'adresse, la pratique, le métier, la science, la connaissance, la culture, les arts, les lettres, la théorie, la technique, la production, ...)

L'Alliance Artem réuni sous un même toit 3 grandes écoles : École nationale supérieure d'art et de design de Nancy, ICN Business School et Mines Nancy, pour créer une synergie nouvelle, un espace de convergence des intelligences, au service des nouveaux métiers de l'ingénierie, de la création et de la gestion.

L'alliance, née en 1999, puise ses racines profondes dans l'histoire de l'École de Nancy, mouvement Art Nouveau nancéen, courant artistique connu dans le monde entier, qui a mis à l'honneur une façon d'innover, de décloisonner les disciplines pour les faire dialoguer et réussir une création multiple en architecture, ferronnerie, mobilier, verrerie, vitrail...

L'institut Jean Lamour, laboratoire de recherche fondamentale et appliquée en science et ingénierie des matériaux et des procédés, occupe lui aussi le campus Artem.

L'œuvre s'attachera à :

- **célébrer la créativité et l'innovation**
- **valoriser la force de l'expérience transdisciplinaire et interculturelle**
- **symboliser la passerelle entre les deux étapes d'apprentissage : collège et université**
- **promouvoir la préservation de l'environnement et la gestion vertueuse des ressources**

La démarche artistique aura toute pertinence à chercher à éveiller la curiosité des collégiens et à susciter leur motivation pour se dessiner un futur.

L'œuvre pourra investir les espaces intermédiaires du collège (à l'extérieur du bâti, mais aussi possiblement à l'intérieur) en tenant compte des transparences, des ouvertures et des points de vues articulés entre dedans et dehors.

Une référence pourra être envisagée en rapport au nom du collège qui sera celui d'une femme illustre afin que le projet artistique entre en résonance avec les domaines d'engagement de cette militante féministe, autour notamment du sujet de l'égalité hommes/femmes.

En parallèle de la livraison de l'œuvre, il est attendu de l'artiste (assisté de l'ensemble des partenaires) qu'il organise et anime une campagne de sensibilisation et de médiation artistique et culturelle à destination des usagers et des collégiens.

La proposition de l'artiste intégrera par ailleurs la réalisation des outils à destination des enseignants leur permettant d'assurer, les années suivantes, la médiation nécessaire à la bonne perception et compréhension de l'œuvre par les nouveaux collégiens.

5 - Montant de l'enveloppe

L'enveloppe financière maximum consacrée à l'obligation du 1% artistique s'élève à **70 200 euros TTC**. Cette enveloppe comprend les frais de jury et de publicité, les honoraires de l'artiste lauréat, les dépenses liées à la conception et à la réalisation de l'œuvre, son acheminement et son installation, les taxes afférentes, les frais annexes (expertises, études techniques) ainsi que les indemnités attribuées aux deux artistes présélectionnés et non retenus.

6 - Dossier de candidature

Pour être recevable le dossier de candidature, obligatoirement en langue française, devra comprendre :

- 1/ un curriculum vitae
- 2/ un dossier artistique (démarche artistique, visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1%)
- 3/ une lettre de motivation indiquant les orientations que l'artiste souhaite donner à son projet dans le cadre de cette commande
- 4/ pièces administratives (formulaires DC1 et DC2)
- 5/ justification de la qualité d'artiste et garantie professionnelle, un des documents suivant :
 - attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou d'affiliation à l'AGESSA pour l'année en cours,
 - récépissé de déclaration de début d'activité délivré par la Maison des Artistes avec copie de la liasse Pzéro,
 - numéro de siret délivré par l'INSEE,
 - équivalent pour artiste étranger

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des artistes se fera exclusivement sur les documents demandés ci-avant. Aucune audition n'étant prévue à ce stade.

7 - Modalités de sélection

Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Le choix des 3 artistes retenus se fera au regard :

- des motivations exprimées pour le projet
- de l'engagement dans une démarche de création contemporaine
- de l'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande
- de l'adéquation des moyens humains et techniques avec les nécessités de réalisation de la commande

A l'issue de la réception des candidatures, 3 artistes seront admis à présenter un projet. Pour les 3 candidats sélectionnés, leur sera transmis le dossier de consultation incluant un cahier des charges détaillé ainsi que les modalités de remises des offres techniques et financières. Ces 3 artistes seront invités à rencontrer le maître d'œuvre et à visiter le site. Ils pourront également solliciter la DRAC et les autres membres du comité artistique pour toute information utile à l'élaboration du projet. Les 3 artistes présenteront leur projet par écrit et oralement au comité artistique lors d'un jury de sélection. Les deux candidats non retenus recevront une indemnité de 1500€ TTC chacun.

Les offres des trois artistes admis à concourir seront analysées et évaluées en fonction des critères suivants :

Qualités artistiques 50%

- Pertinence dans le site et adéquation du projet par rapport au programme artistique 25%
- Créativité et qualité artistique du projet 25%

Qualités techniques 50%

- Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande : sécurité de l'œuvre, sécurité des personnes, maintenance réduite, solidité, pérennité et durée de vie de l'œuvre 25%
- Qualité de la proposition pédagogique : 15%
- Adéquation du projet avec le montant financier annoncé pour l'œuvre : respect de l'enveloppe financière et coût maîtrisé de fonctionnement et de maintenance de l'œuvre 10%

A l'issue de la sélection du lauréat, un marché (acte d'engagement) sera établi entre l'artiste et le maître d'ouvrage fixant les modalités de réalisation, d'installation de l'œuvre, les modalités d'entretien et de maintenance, l'étendue de la proposition pédagogique associée ainsi que les conditions de cession des droits d'auteur et de rémunération de l'artiste.

8 – Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de consultation et d'exécution du marché est le suivant :

- Phase 1 : consultation des artistes : mai / juin 2019
- Phase 2 : sélection des candidatures : juillet 2019
- Phase 3 : concours / travail sur leurs propositions des 3 artistes retenus : septembre / décembre 2019
- Phase 4 : présentation des projets & désignation de l'artiste lauréat : janvier / février 2020
- Phase 5 : travail de conception & validation des impératifs techniques : mars / juin 2020
- Phase 6 : réalisation & mise en œuvre in situ : septembre / juin 2021
- Phase 7 : médiation artistique et culturelle : 4^{ème} trimestre 2021

9 – Comité artistique

Le suivi et le pilotage de l'ensemble de la procédure sont assurés par le maître d'ouvrage assisté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Il a été formé un comité artistique chargé d'examiner les projets constitué de 8 personnes :

- le maître d'ouvrage et président du comité (Nicole CREUSOT vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la culture)
- le maître d'œuvre (MU Architecture, Ludovic MALBET Architecte)
- un utilisateur du futur bâtiment (Léonarda SANNA, principale)
- une personnalité qualifiée nommée par le maître de l'ouvrage (Christian DEBIZE, directeur de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy)

- le représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (Thomas KOCEK, conseiller chargé des arts plastiques)
- 2 personnalités qualifiées choisies par le DRAC (Rémi VILLAGGI, photographe, membre de l'Union des Photographes Professionnels et Pascal YONET, directeur artistique du « Vent des Forêts »)
- le représentant de la commune (Laurent HENART, maire, ou son représentant)

10 – Date limite de réception des candidatures

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les candidats doivent transmettre leur candidature par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

www.xmarches.fr (référence A19220001)

Date limite d'envoi des candidatures : 21/06/2019 à 16h00

11 – Renseignements complémentaires

Michel FASSE - Chargé de Mission Action Culturelle

Tél. : 03.83.94.58.18 - Fax : 03.83.94.54.09 - Courriel: mfasse@département54.fr